



PROCÈS-VERBAL BIS

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 15 Mai 2025

à : 9h30

Présidence : MME. Fatima BALSÀ

Présents : MM. Bernard ROUER, Jean-Paul MARCHAL et Dominique DUMIOT

Assiste à la séance : M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 15.05.2025

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Seniors" par compétition

Libre Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match	Nouve. date match	Heure match
---------------------	---------	------------	----------	-------	-------------------	-------------

NÉANT

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Jeunes" par compétition

Libre Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match	Nouve. date match	Heure match		
1	11-mai	U18 Régional 1	U	28416410	FC Ouest Tourangeau	USM Saran	21-mai	18h30
1	10-mai	U16 Régional 1	U	28417078	Blois Foot 41	EB St Cyr sur Loire	17-mai	12h30
1	10-mai	U16 Régional 2	U	28417301	US Le Poinçonnet	US Vendôme	17-mai	13h
1	23-nov	U15 Régional 1	U	28417368	CJF Fleury les Aubrais	Vierzon FC	17-mai	15h
2	10-mai	U15 Régional 1	U	28417431	Bourges FC	US Orléans Loiret F.	17-mai	12h
1	10-mai	U14 Régional 2	U	28417697	US Vendôme	Escale Orléans	17-mai	15h
1	26-avr	Crit. U13 Régional 1 / A 11	A	53303079	CJF Fleury les Aubrais	ES Moulon Bourges	17-mai	13h
1	26-avr	Crit. U13 Régional 1 / A 11	D	53303104	SMOC St Jean de Braye	CS Mainvilliers	17-mai	14h30
1	10-mai	Crit. U12 Régional 1	A	30103699	C'Chartres F.	CJF Fleury les Aubrais	28-mai	18h30

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Féminins" par compétition

Libre Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match	Nouve. date match	Heure match		
1	10-mai	U18 Régional 2 Honneur	A	30149089	FC St Jean le Blanc	US Vendôme	17-mai	16h

Matches reportés "Futsal" par compétition							
Jour	Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match	Nouve. date match	Heure match

NÉANT

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 16.05.25